MÉMOIRE DU CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-ST-JEAN

PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES

SÉANCES DE CONSULTATION DU

DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉNERGIE AU QUÉBEC

VERSION REVISÉE

JONQUIÈRE
27 AOÛT 1995

DÉBAT PUBLIC
1995 -08- 16
SUR L'ÉNERGIE

Nous remercions les membres de cette commission de nous permettre de nous exprimer sur la grande question de l'énergie, et de faire connaître notre point de vue sur l'orientation que devrait prendre l'évolution du développement énergétique, tout en apportant notre vision sur quelques aspects que nous considérons importants comme Première Nation et Premiers Occupants de cette partie de territoire.

Tout d'abord, à titre d'information sur ce que sont les Piekuakami Ilnutsh (les Montagnais et les Montagnaises du Lac-St-Jean), il suffit de mentionner que nous occupons, comme le nom le suggère, le bassin hydrographique du Piekuakami (lac-St-Jean), ainsi qu'une partie de celui du Saguenay. Nous parcourons tout ce territoire depuis des temps immémoriaux, et les noms comme Chicoutimi, Peribonka, Mistassini, Ashuapmushuan, Ouiatchouan,...etc sont autant de preuves de notre présence en ces lieux. Nos ancêtres ont été parmi les premiers à accueillir les explorateurs et ils ont aussi partagé leurs territoires avec ceux qui allaient devenir les Québécois et les Québécoises d'aujourd'hui, plus particulièrement depuis un siècle et demi avec l'ouverture de la région à la colonisation.

Nous, les quelques 4,500 membres qui formons la Première Nation des Piekuakami Ilnutsh, sommes présents un peu partout dans la région, avec une concentration plus marquée à

Mashteuiatsh (ou Pointe-Bleue selon la version française). Depuis la transformation et l'affectation de nos terres ancestrales par le développement régional, nous travaillons à rétablir un niveau acceptable de progrès socio-économique dans le respect de notre spécificité comme peuple. Nous avons toujours été très près de la nature et de ses ressources, bases de notre identité et de notre vie, et c'est, d'ailleurs, ce qui nous amène à faire cette présentation aujourd'hui, l'énergie ayant toujours, que ce soit par sa provenance ou par son utilisation, un impact soit sur les ressources naturelles, soit sur l'environnement humain et physique.

Lorsqu'on parle d'énergie, le débat peut couvrir une large quantité de sujets, à partir de l'utilisation du pétrole et de ses dérivés, le bois, le charbon, le gas naturel jusqu'à l'utilisation des forces du vent, de l'eau et du soleil. Cependant, nous nous en tiendrons à la production de l'électricité, car c'est l'une des énergies qui a des conséquences considérables sur nos vies et, selon la technique de production employée, des impacts sur notre environnement humain, naturel, social, culturel, spirituel, économique,...etc.

Considérant le fait qu'elle est produite à partir d'une ressource renouvelable, et qu'elle ne laisse pas de résidus, nous avons tendance à préconiser l'hydroélectricité comme moyen de production d'énergie, en attendant le résultat du présent débat, ou, à tout le moins, en attendant de nouvelles

découvertes ou de nouveaux progrès dans le domaine éolien ou solaire. La filière hydroélectrique constitue donc le thème principal abordé ici.

Préconiser cette forme de production d'énergie ne veut cependant pas dire qu'il soit avantageux de l'utiliser de nimporte quelle façon. Les impacts sur le milieu humain et naturel ont déjà été soulevés en maintes occasions, et les impacts sociaux et culturels sur nos populations font désormais partie des études d'avant-projet. Il y a, bien sûr, toujours place à l'amélioration, mais c'est certainement beaucoup mieux que les études d'autrefois, bien que nous ayons l'impression que les impacts soient nivelés et examinés sur le même pied, que ce soit l'impact sur les activités traditionnelles, l'impact sur les frayères d'éperlan ou les impacts sur des activités de loisir.

Considérant que nous sommes des consommateurs d'électricité, nous ne pouvons pas toujours nous opposer systématiquement aux projets de développement hydroélectrique, sans avoir le souci de proposer des alternatives, d'autant plus que les autres formes de production nous apparaissent parfois pires au point de vue des impacts, et c'est la raison de nos propos d'aujourd'hui.

Jusqu'ici, la tendance a été de développer les rivières en fonction de la puissance maximale disponible à des coûts acceptables, ce qui a eu pour effet de privilégier le point de vue strictement

financier, tout en tentant de minimiser les impacts négatifs environnementaux ou sociaux. Il n'est nullement néçessaire de citer les cas, où la Société d'état qu'est Hydro-Québec a utilisé le maximum du potentiel valable en tirant parti de la configuration géographique.

Nous doutons de la pertinence de nous concentrer sur ce style de développement, et nous ne sommes certainement pas les seuls puisque ce débat a lieu aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'il vaudrait mieux viser un meilleur équilibre entre les coûts de production et les coûts environnementaux; nous sommes persuadés, qu'il serait plus opportun de miser davantage sur le capital en espace naturel plutôt de le diminuer pour des motifs financiers, au risque d'avoir un service de livraison d'électricité ajusté. C'est dans cette perspective que nous suggérons de délaisser davantage le concept actuel de production maximale par site, pour tourner vers le concept de production au fil de l'eau, de passer de la notion de profits financiers à la notion de profits environnementaux et sociaux.

Afin de fournir un exemple de la différence d'impacts entre les deux concepts, le projet qu'Hydro-Québec caressait pour la rivière Ashuapmushuan dans notre région affectait par ennoiement une partie de notre territoire, base de notre identité, de notre culture et de notre vie. Sur la même rivière à partir du concept au fil de l'eau, nous estimons pouvoir disposer, en étant conservateurs,

approximativement du quart de la puissance prévue par les projets d'Hydro-Québec, mais, avec des impacts de loin inférieurs; même avec l'augmentation du nombre d'installations, aucun territoire de trappe n'est touché, aucune installation ou campement ne doit être déplacé, aucun site historique ou archéologique, ni aucun lieu de sépulture ne disparait sous des mètres d'eau, et les activités de chasse et de pêche comme la plupart des autres activités ne demandent pas de changement de lieu ou de modalités.

Le concept au fil de l'eau a, bien sûr, ses détracteurs qui identifient principalement, comme désavantages, le manque de régularité dans la production puisqu'il n'y pas de réservoir pour régulariser le débit en hiver, et aussi le fait d'avoir à affecter un nombre plus élevé de sites et de rivières pour produire le même nombre de mégawatts. Sur ce dernier point, est-il mieux d'affecter profondément une rivière pour en préserver d'autres? C'est à y penser. Un barrage du type au fil de l'eau comme Beauharnois apporte une quantité appréciable de puissance, sans pour autant empêcher que l'on y vive à proximité. Quant à nous, en se basant sur le fait que cette approche est ce qui se rapproche le plus de l'écoulement naturel, affectant ainsi beaucoup moins la nature et la faune, et considérant que chaque rivière est importante pour la population qui vit à proximité, nous ne pouvons nous résoudre à concentrer les gros impacts en un même point.

Il nous apparaît préférable d'avoir plusieurs barrages qui nuisent peu à la nature et à la pratique de d'autres activités, plutôt que faire des concentrations de production d'énergie et des concentrations d'activités humaines. Nous préférons offrir l'éventail géographique des rivières le plus large possible pour les activités humaines plutôt qu'en soustraire nombre d'entre elles au profit de la production d'électricité. Pour la pratique de certaines activités spécifiques qui ne peuvent s'accomoder de la présence d'un barrage quelconque, comme la descente ou la remontée de rapides en canot par exemple ou en rafting, il y a toujours possibilités de leur réserver des rapides ou même des rivières entières qui offrent de bonnes opportunités à cet égard.

Pour la question de régularité dans la production d'électricité en été comme en hiver, sans avoir vérifié par des études approfondies, il nous semble qu'il serait possible de compenser par un mode de gestion différent des réservoirs en ciblant le plus possible la préservation de leur capacité pour les mois d'hiver et en la combinant avec l'échange d'électricité du coté américain. Si, en plus nous pouvons développer 4, 5, ou 6,000MW en nouvelles productions au fil de l'eau, cette façon de procéder fournirait, à notre sens, des décennies de répit pour la nature au bénéfice des générations futures, permettant entretemps la recherche sur les énergies nouvelles. De plus, le concept au fil de l'eau ne provoque pas de montée spectaculaire du taux de mercure dans l'eau, ni de grandes modifications sur la migration du poisson si on y ajoute des passes migratoires.

Dans un autre ordre d'idée, comme nation autochtone, nous sommes confrontés à d'énormes besoins à satisfaire pour nos populations avec de moins en moins de moyens financiers. La production d'électricité peut être un outil de base fort intéressant par l'apport de capitaux pour mousser le développement et nous donner des moyens d'action pour améliorer notre situation socio-économique. Nous désirons continuer notre cheminement vers l'auto-suffisance, mais il faut, pour cela avoir des moyens à notre disposition, et la production hydroélectrique est l'un de ceux-ci. Nous nous sommes déjà orientés vers cette avenue en nous inscrivant dans les opportunités offertes par le programme des mini-centrales, mais nous avons malheureusement été affectés par le moratoire actuel sur les nouveaux développements.

Cette solution, nous l'avons envisagée pour essayer de contrebalancer les effets de la dévastation des territoires qui nous ont permis de vivre depuis des millénaires, et les effets de notre insertion dans un mode de vie complètement nouveau auquel nous avons dû nous adapter du mieux possible, en fonction de nos moyens. Cette opportunité semble prometteuse pour répondre aux besoins présents et futurs de la population que nous représentons, mais pourtant, nous sommes confrontés à la concurrences des intérêts privés et jugés sur un même pied, alors que nous travaillons dans un intérêt communautaire et non pas dans un but d'enrichissement individuel. Pour corriger cette situation, nous vous suggérons deux moyens parmi d'autres qui pourraient

être mis en oeuvre: soit de réserver le programme actuel de mini-centrales aux promoteurs communautaires, soit de continuer avec le programme actuel, mais en leur réservant une plage de puissance spécifique. Dans cette dernière option, les plages de puissance de 26 à 50 MW, ou même de 26 à 100 MW pourraient être réservées au niveau communautaire ou développées par un partenariat Hydro-Québec/Premières Nations. Ce serait un partage de richesses qui ouvre des possibilités, et cette approche mérite même, à notre avis, d'être explorée dans nos négociations territoriales avec les Gouvernements du Québec et du Canada.

Ceci nous amène à vous faire part de ce que nous considérons comme fondamental pour la future politique énergétique du Québec; il s'agit de nos droits ancestraux. Outre la partie du territoire de la Convention de la Baie James et celle du Nord-est québécois, il demeure une énorme portion plus au sud où les droits autochtones sur le territoire persistent encore aujourd'hui, et n'ont pas fait l'objet d'entente.

Nous entreprenons, d'ailleurs quant à nous, une quinzième année de négociations territoriales basées sur nos droits ancestraux qui sont reconnus dans l'article 35 de la Constitution Canadienne. En ce qui nous concerne, nous les Piekuakami Ilnutsh, c'est un territoire en revendication de plus de 100,000 kilomètres carrés, comprenant un intéressant potentiel de

développement hydroélectrique, et qui est susceptible, selon les résultats ou l'absence de résultats des négociations, de se retrouver devant les tribunaux. Le fait que notre revendication ait été jugée recevable et inscrite dans le programme fédéral des revendications territoriales confirme qu'il y a bien là des droits qu'il reste à préciser, soit par négociation, soit en cour de justice. Pour nous, il ne fait aucun doute que nous possédons des droits multiples, incluant la gestion des terres et l'utilisation des ressources naturelles de ce territoire, mais nous croyons préférable d'utiliser la voie de la négociation plutôt que celle des cours de justice.

Mais en attendant des résultats concrets, notre peuple a toujours des besoins de plus en plus pressants, et nous ne pouvons présumer de ce qui peut se produire en cours de route. Ceci n'est pas une menace que nous voulons lancer aujourd'hui, mais simplement le constat d'une incertitude sur un territoire et sur des richesses que nous sommes prêts à partager, mais pas au point de nous faire déposséder continuellement, et de nous priver d'une source appréciable de fonds pour soutenir nos actions visant à rétablir notre situation socio-économique. Les gouvernements, les membres de cette commission et le peuple savent très bien qu'il ne peut y avoir autonomie gouvernementale sans assises territoriales et ressources naturelles.

Si nous en parlons ici, ce n'est pas dans le but de créer une nouvelle table de négociation, mais bien pour que votre rapport prenne en considération ce fait dans la perspective du développement énergétique. L'hydro-électricité, malgré qu'elle soit une des sources d'énergie les plus acceptables, doit être produite en bonne partie sur les territoires ancestraux des autochtones, dont les nôtres, et c'est une ressource à laquelle non seulement notre accessibilité doit être maintenue et reconnue, mais également que nos droits soient une partie fondamentale pour toute décision dans ce domaine au lieu d'un paragraphe des directives sur les études d'impacts environnementaux.

Selon les dernières évaluations, les prévisions de la demande d'énergie nous laissent entrevoir une période de stabilisation, mais malgré plusieurs actions pour maximiser ou économiser l'énergie produite actuellement, il y a fort à parier pour que nous devions envisager, à plus ou moins long terme, une nouvelle croissance de la demande d'électricité. Nous suggérons fortement l'utilisation de cette période d'accalmie pour régler la question des droits ancestraux, au moins en ce qui concerne la ressource hydroélectrique, afin d'avoir une situation plus claire pour de nouvelles installations de production, losque le besoin s'en fera sentir.

Nous voulons être pro-actifs dans le développement régional et sommes prêts à apporter notre contribution au développement d'une co-existence et d'une co-habitation harmonieuses avec nos

voisins immédiats, mais nous devons toujours composer avec le fait que nos droits ancestraux n'ont toujours pas l'objet d'une entente et ceci se révèle être une contrainte à nos efforts de cohabitation. Quoique, géographiquement, nous vivions dans la région, nous ne pouvons nous laisser considérer comme un élément parmi d'autres, comme une localité parmi les villes et villages, alors que nous détenons un droit sur le territoire que personne d'autre dans la région ne possède. Actuellement, on parle, dans le milieu régional, d'un partage des redevances gouvernementales sur les richesses naturelles, c'est, à notre avis, un exemple d'une décision qui ne peut se prendre avant que nous ayons terminé nos négociations avec les gouvernements, car c'est précisément l'un des objets de discussions aux tables de négociations.

Votre rapport devrait mettre en lumière dans vos recommandations au gouvernement et à la population du Québec, toute cette question des droits ancestraux en plus de valoriser plus qu'il ne l'est actuellement le concept de la production au fil de l'eau parmi les moyens de production d'énergie, de promouvoir un meilleur partage de la ressource avec les collectivités pour leur besoins, et également de mettre l'accent sur la recherche sur les nouvelles formes de production comme l'éolien et le solaire.

Avant de conclure notre présentation, j'aimerais vous rappeler quelues-uns de nos principes, lesquels ont déjà fait l'objet de présentations devant d'autres commissions, mais qui sont, pour nous, toujours d'actualité:

Nous, Piekuakami Ilnutsh,

1) déclarons avoir le droit d'être reconnus, de disposer de nous-mêmes et de poursuivre notre développement en tant que peuple et nation distincte;

2) déclarons, en qualité de Première Nation, avoir le droit de conserver la propriété de nos territoires traditionnels, incluant les eaux et le sous-sol, dans des conditions appropriées, pour assurer notre indépendance et notre auto-suffisance économique et sociale;

3) déclarons vouloir exercer un contrôle sur les activités sur notre territoire, tant au niveau social, culturel qu'économique, et pouvoir bénéficier des ressources en provenant;

4) déclarons reconnaître la nécessité de maintenir des rapports harmonieux et égalitaires avec la société canadienne et québécoise, fondés sur le respect des drois et la confiance;

En terminant,nous vous remercions de nous avoir écoutés et nous sommes prêts à répondre aux questions que vous pourriez avoir sur la présentation d'aujourd'hui.

Le Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean.